



République Française

Département du Val d'Oise  
**COMMUNE DE SURVILLIERS**

**PROCES VERBAL DU 26/01/2021**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SURVILLIERS**

L'an deux mille vingt et un, le vingt-six Janvier

Le Conseil Municipal dûment convoqué par Mme le Maire, s'est assemblé exceptionnellement à la salle des fêtes, Place Dhuicque, sous la **présidence de Mme Adeline ROLDAO-MARTINS, Maire.**

**Étaient Présents :** Adeline ROLDAO-MARTINS, Didier WROBLEWSKI, Maryse GUILBERT, François VARLET, Sandrine FILLASTRE, Fabrice LIEGAUX, Nadine RACAULT, Michel RAES, Eric GUEDON, Marina CAMAGNA, Sylvie DUPOUY, Ahmed LAFRIZI, Jean-Jacques BIZERAY, Laurent CARLIER, Josette DAMBREVILLE, Eric SZWEC, Géraldine PEUCHET, Amadou SENE, Annie PANNIER, Anthony ARCIERO, Laëtitia ALAPHILIPPE, Daniel BENAGOU, Christine SEDE, Nelly GICQUEL, Djiey Di KAMARA.

**Absent représenté :** Virginie SARTEUR donne pouvoir à Sandrine FILLASTRE  
Nélie LECKI donne pouvoir à Adeline ROLDAO-MARTINS

**Secrétaire de séance :** Amadou SENE

**ORDRE DU JOUR**

Approbation du procès-verbal de la séance de Conseil Municipal du 15 décembre 2020

**FINANCES**

- 1) Décision modificative n°2 – budget principal (rattachée au conseil du 15 décembre 2020)
- 2) Délibération modificative - Demande de fonds de concours 2020 à la CARPF

**CULTURE**

- 3) Demande de subvention au Conseil Départemental du Val d'Oise pour le soutien à la lecture publique

**DIVERS**

- 4) Autorisation de signature d'une convention d'occupation précaire à la SASU « Séniorité »
- 5) Points d'informations de Madame le Maire et des conseillers municipaux

**En préambule :**

- Madame le Maire ouvre la séance à 20h02 et constate que le quorum est atteint.
- Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un **Secrétaire** pris dans le sein du Conseil. **Monsieur Amadou SENE** est désigné pour remplir cette fonction qu'il accepte.
- Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'honorer la mémoire M. PRULHIÈRE, qui a beaucoup contribué pour la Ville de Survilliers, en respectant une minute de silence (*ndlr : les conseillers se lèvent et respectent une minute de silence*).  
Madame le Maire souligne qu'un hommage lui sera rendu dans le prochain bulletin municipal.

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15/12/2020  
DE LA COMMUNE DE SURVILLIERS**

Le Conseil Municipal :

**A L'UNANIMITÉ**

- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 15 décembre 2020.

**CONSEIL MUNICIPAL DU 26/01/2021**

**FINANCES**

**1) Décision modificative n°2 complémentaire – BUDGET PRINCIPAL**

Les décisions modificatives sont des délibérations qui viennent modifier les autorisations budgétaires initiales, soit pour intégrer des dépenses ou des ressources nouvelles, soit pour supprimer des crédits antérieurement votés.

Les décisions modificatives répondent aux mêmes règles d'équilibre et de sincérité que le budget primitif et peuvent être également transmises par le préfet à la chambre régionale des comptes.

Concernant la décision modificative relative à cette délibération, il s'agit d'une décision rattachée à la précédente décision modificative présentée au précédent conseil municipal, concernant le budget 2020 (délibération 92-2020).

Cette décision est motivée par la délibération 87-2020, relative à la gestion de la dette, ainsi qu'à un transfert de crédit entre deux chapitres comptables, nécessaire à la préparation des comptes administratif et de gestion 2020, comme le démontre le tableau suivant :

D/R	I/F	Nature	Chapitre	HT	Mvt	Libellé	Dépenses	Recettes
D	I	166	16	N	R	REFINANCEMENT DE DETTE	2 719 309,81 €	
R	I	166	16	N	R	REFINANCEMENT DE DETTE		2 719 309,81 €
R	I	1641	16	N	R	EMPRUNTS EN EUROS		48 037,00 €
							<b>2 719 309,81 €</b>	<b>2 767 346,81 €</b>
D	F	chapitre 65			R		- 10 762,00 €	
D	I	chapitre 66			R		10 762,00 €	

Suite aux intérêts courus non échus des 3 anciens emprunts qui ont été regroupés en un seul (dossier gestion de la dette – délibération 87-2020), pour un total de 12 772.48€, il manque actuellement au chapitre 66 la somme de 10 762€. De fait, un transfert de crédit du chapitre 65 vers le chapitre 66, est nécessaire pour payer lesdits intérêts.

--

**VU** l'article L. 1612-11 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** la nomenclature budgétaire et comptable M14 ;

**VU** la délibération n° 14-2020 du conseil municipal en date du 3 mars 2020 approuvant le Budget Primitif ;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de tenir compte de modifications à apporter depuis le vote du budget primitif 2020,

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré :

**A L'UNANIMITÉ**

- **APPROUVE** cette présente décision modificative complémentaire,
- **DIT** que cette présente délibération est rattachée à la délibération n°92-2020 relative à la décision modificative n°2 du budget principal, du conseil municipal du 15 décembre 2020,
- **DIT** que cette présente délibération sera transmise à Monsieur de Sous-Préfet de SARCELLES ainsi qu'à Monsieur le Trésorier Payeur de Louvres.

**2) Demande modificative de subvention par fonds de concours 2020, à la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France**

Faisant écho à la délibération n°96-2020, relative à la demande de subvention par fonds de concours 2020, à la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France, cette-dernière nous a avisé qu'il était nécessaire d'ajouter les dépenses 2018 et 2019, afférentes à la construction de la Maison Médicale, en sus de celles de 2020, afin que la présente demande de subvention soit conforme.

La commune de Survilliers a donc sollicité la CARPF pour l'attribution d'un fonds de concours de 153 110 €, pour financer une partie de la construction de la Maison Médicale, de l'aire de jeux du parc de la Mairie, de la rénovation des menuiseries de l'Hôtel de Ville et de la nouvelle aire extérieur de sport fitness. **Ci-après le tableau modifié, prenant en compte la demande de la Communauté d'Agglomération :**

Investissements	Dépenses afférentes	Subventions afférentes accordées	Reste à charge après subvention	Fonds de concours de la CARPF accordés	Sollicitations du fonds de concours à hauteur de	Reste à charge pour la Commune de Survilliers
Maison Médicale	1 537 017,52 € (2018 - 2019 - 2020)	500 000 € (Région IDF et Département VO)	1 037 017,52 €	379 665 €* (2019)	<b>90 877,75 €</b>  Total fonds de concours sollicités 2019 et 2020 = 470 542,75	<b>566 474,77 €</b> (54,6% de 1 037 017,52 €)
Aire de jeux du parc de la mairie	82 267,81 € (2020)	0 €	82 267,81 €	0 €	<b>41 133,90 €</b>	<b>41 133,91 €</b> (50%)
Rénovation menuiseries	38 589,00 € (2020)	0 €	38 589,00 €	0 €	<b>19 294,50 €</b>	<b>19 294,50 €</b> (50%)
Aire extérieure de sport fitness	15 773,00 € (2020)	0 €	15 773,00 €	0 €	<b>1 803,85 €</b>	<b>13 969,15 €</b> (88,6 %)
<b>TOTAL SOLLICITATION FONDS DE CONCOURS</b>					<b>153 110 €</b>	

\* 150 000€ pour l'acquisition du terrain et 229 665€ pour la construction de la maison médicale.

---

**VU** le Code général des Collectivités territoriales et notamment son article L 5216-5 ;

**VU** les statuts de la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France, incluant la commune de Survilliers comme l'une de ses communes membres ;

**VU** la délibération de la CARPF, n°18-079 du 28 juin 2018, relatif au pacte financier et fiscal de solidarité, et notamment l'enveloppe de 153 110 € attribuée à la Ville de Survilliers pour l'année 2020 ;

**VU** la délibération n°96-2020, relative à la demande de subvention par fonds de concours 2020, à la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France ;

**CONSIDÉRANT** que la commune de Survilliers sollicite la CARPF pour l'attribution d'un fonds de concours de 153 110 €, pour financer les investissements mentionnés dans cette présente délibération ;

**CONSIDÉRANT** la nécessité de présenter les dépenses d'investissement 2018 et 2019, afférentes à la construction de la Maison Médicale, en sus de celles de 2020, afin que la présente demande de subvention soit conforme,

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré :

**A L'UNANIMITÉ**

- **APPROUVE** le nouveau tableau de répartition des dépenses et recettes d'investissement susvisé, modifiant celui présenté dans la délibération n°96-2020, relative à la Demande de Subvention par fonds de concours 2020, à la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France ;
- **DIT** que cette délibération sera transmise à M. le Président de la Communauté d'Agglomération de Roissy Pays de France ainsi qu'à Monsieur le Trésorier Payeur de Louvres.

### 3) Demande de subvention au Conseil Départemental du Val d'Oise pour le soutien à la lecture publique

L'appel à projet « plan départemental de soutien à la lecture publique » est un dispositif qui vise à soutenir annuellement les projets de lecture publique des collectivités territoriales et des associations dans le Val d'Oise.

Dans ce cadre, un dossier de subvention de fonctionnement a été élaboré par l'équipe de la bibliothèque de Survilliers.

Cette demande concerne :

- d'une part, le secteur adulte pour le développement du fonds de livres en gros caractères et du fonds documentaire ;
- d'autre part, le grand rallye lecture prévu cet été pour promouvoir la lecture chez les jeunes (7-15 ans).

Le montant de cette subvention est de **2500€**.

--

**Madame le Maire** demande à **M. ARCIERO** s'il souhaite apporter une précision.

**M. ARCIERO** : Non, c'est un marronnier qui revient chaque année.

--

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** le plan départemental de soutien à la lecture publique ;

**CONSIDERANT** l'intérêt de la Ville de Survilliers de favoriser l'accès à la lecture par le biais de sa bibliothèque communale,

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré :

#### **A L'UNANIMITÉ**

- **AUTORISE** Madame le Maire à solliciter une subvention de 2 500 € auprès du Conseil Départemental du Val d'Oise, dans le cadre de l'appel à projet « lecture publique » ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la demande de subvention

#### 4) Autorisation de signature d'une convention d'occupation précaire à la SASU « Séniorité »

La SASU Séniorité accompagne les personnes âgées dépendantes, handicapées, malades de longue durée, accidentées de la vie, bénéficiaires de l'APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie) dans les actions du quotidien, comme :

- Bricolage, jardinage ;
- Travaux ménagers ;
- Courses alimentaires ;
- Tâches administratives ;
- Toilettes
- Garde d'enfants à domicile etc.

Madame le Maire informe le conseil municipal, qu'afin d'obtenir un agrément de la DIRECCTE 95 d'Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale, ainsi qu'une certification du Conseil Départemental du Val d'Oise, l'Entreprise Séniorité a besoin d'un local pour siéger.

Compte-tenu des besoins grandissant de notre population dépendante, en termes d'accompagnement dans les affaires du quotidien, la Ville souhaite répondre à ce besoin en louant à Séniorité, un espace partagé, situé au sein d'un équipement communal, rue des Fers, dans les anciens locaux de la PMI.

L'espace en question est un bureau de 13,3 m<sup>2</sup>, disposant d'une connexion internet et de toutes les commodités (point d'eau, cuisine, toilettes etc.). Il est également à l'étude de pouvoir installer cette entreprise au sein de la future Maison Médicale, dès lors que le collège de praticiens pluridisciplinaires serait enclin à l'accueillir.

Il convient donc d'établir et de signer une convention d'occupation précaire dans la limite maximale de 6 mois, qui sera réétudiée à son terme, en fonction de l'issue des échanges avec les professionnels de santé.

Le loyer proposé est de 200 € par mois avec 120 € de charges mensuelles (électricité, chauffage, internet, eau).

--

**Madame le Maire expose en complément :** *Comme vous le savez, Michel PRULHIÈRE avait une association, ô combien importante pour les survillois, en lien avec le Département, qui bénéficiait d'une subvention dans le cadre de l'APA, qui avait quelques salariés qui permettait le maintien à domicile de personnes fragilisées. Lors de la maladie de M. PRULHIÈRE, l'association a été mise à mal, puisqu'il devenait très difficile pour lui de continuer d'encadrer cela. J'ai été amenée à échanger avec les services du conseil départemental, sur l'importance d'une continuité à Survilliers, tant les personnes fragilisées en ont besoin. Il se trouve que le Département a orienté vers notre commune, une SASU en cours d'établissement, en attente d'agrément. Elle s'appelle « Seniorité » et souhaitait initialement s'implanter à Louvres.*

*Cela s'est passé jeudi dernier en toute transparence. La prise de décision et la proposition qui est faite au Conseil est donc rapide. Je n'ai évidemment pas été insensible à cela, dans l'intérêt d'assurer une continuité des actions initiées par Michel PRULHIÈRE. J'ai mobilisé les services pour trouver une solution, pour ce projet sur lequel travaille sa créatrice, depuis 2 ans et demi.*

*Dans un premier temps, nous avons proposé de louer les anciens locaux inoccupés de la PMI pendant quelques mois, sous la forme d'une convention d'occupation précaire, dans l'attente de trouver des locaux plus cohérents, peut-être au sein de la maison médicale, je dis bien peut-être, si les professionnels de la Maison Médicale en sont d'accord.*

*C'est pourquoi, cette note vous a été transmise tardivement (ndlr : jeudi 21 janvier 2021). Je soumetts cette délibération à votre vote, ce soir.*

- **Mme Sylvie DUPOUY s'interroge :** *Au niveau des Assistantes maternelles comment ça va se passer dans le cas où la RAM reprendrait ?*
- **Mme Le Maire répond :** *C'est bien pour cela que j'ai parlé de provisoire, ça nous laisse encore 6 mois pour trouver une solution, Sandrine FILLASTRE et la commission travaille sur le RAM et cela ne remet rien en question même s'il y avait le RAM au sein de ces locaux, demain ça n'empêcherait pas le bon déroulement de celui-ci ».*

--

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**CONSIDERANT** l'intérêt de la Ville de Survilliers de favoriser les actions d'aides à la personne en direction du public senior ;

--

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré :

#### **A L'UNANIMITÉ**

- **APPROUVE** la passation d'une convention d'occupation précaire entre la commune et la SASU Séniorité pour la location du local communal situé rue des Fers, selon les modalités proposées par Madame le Maire,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer le document correspondant,
- **CHARGE** de façon générale, Madame le Maire, d'accomplir toutes les démarches ou formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

#### **5) Points d'informations de Madame le Maire et des conseillers municipaux**

**Madame le Maire, Adeline ROLDAO-MARTINS** : *Une pensée à quelqu'un qui nous a quitté il y a un an déjà qui a beaucoup contribué sur l'aspect environnemental, notamment en intervenant dans les écoles pour sensibiliser les enfants. En effet, cela fait un an que Romain PALERESSOMPOULLE nous a quitté et je voulais partager avec vous une pensée à sa mémoire.*

#### **Informations de Madame le Maire :**

- Suite à la demande de Mme CAMAGNA au sujet du SDIS, Madame le Maire annonce qu'elle pourra en dire un peu plus au prochain conseil municipal qui se tiendra le 2 mars prochain.
- Concernant la réponse au sujet de la RGPD que Mme le Maire devait à M. KAMARA, une réponse a été apportée par la TPFi que Mme le Maire expose au conseil :  
*(Lecture du courrier provenant de la Préfecture) « Concernant le **RGPD**, les services du Ministère de l'Intérieur et de la Préfecture du Val-d'Oise nous ont indiqué que l'Analyse d'Impact sur la Protection des Données (AIPD dans le cadre de la RGPD) n'était pas nécessaire en complément de la demande d'autorisation Préfectorale sauf pour le cas des caméras piétons des policiers municipaux (mais ce n'est pas votre cas). Les services de la Préfecture considèrent que le RGPD qui a été intégré à notre droit, n'a pas modifié le code de la sécurité intérieure dans ses dispositions relatives à la procédure d'autorisation préalable et que l'analyse d'impact n'est pas nécessaire. Dans tous les cas, nous veillerons à ce que le système de vidéoprotection installé respecte les directives du RGPD et naturellement les exigences du code de la sécurité intérieure. »*
- Mme le Maire partage le fait d'avoir reçu une quarantaine de carte postale, **de carte de vœux** de survillois qui saluent l'équipe municipale dans son intégralité et notamment l'action de la commission senior.
- Mme le Maire revient sur le sujet **SDIS**, elle informe le conseil de l'action qu'elle a menée au niveau de la CARPF pour qu'il y ait une subvention supplémentaire qui soit voté au niveau communautaire. Le conseil communautaire de décembre a accédé à sa demande et ainsi 16 centres qui se trouvent sur 42 communes de la CARPF (les centres du SDIS) recevront 2000€ supplémentaires.
- La situation du Mur de la ferme qui se trouve rue du houe intersection rue de la liberté :

**Madame le Maire explique** : *« Il faut savoir que lors du mandat précédent M. MOISSET avait entamé un certain nombre d'actions, un arrêté de péril etc. Il y a eu ce mur qui est tombé bien heureusement sans dégât humain, puis des injonctions de faire le nécessaire depuis l'élection. Nous avons fait la même chose, il nous*

a été amené des photos comme quoi des entreprises avaient réalisé des soutiens au niveau du hangar. Aussi, nous avons demandé que les entreprises confirment qu'il n'y avait pas de danger, ce qui n'a pas été le cas. Il y a eu une action de l'adjointe à l'urbanisme pour inciter les propriétaires à demander la démolition du mur, ce qui a été fait. Et il s'avère que l'architecte des Bâtiments de France a refusé. Bien évidemment j'ai refusé de signer l'arrêté puisque lorsque l'ABF demande un arrêté, c'est signé au nom du maire donc hors de question que je signe cet arrêté absurde. Un courrier a été donné au propriétaire afin qu'il soit un recours auprès de l'ABF avec quelques explications où j'explique la dangerosité du site et l'anxiété des survillois. Un courrier est parti à l'ABF en lui demandant de revoir ses positions et que naturellement c'est une décision irresponsable et que nous l'invitons à venir à Survilliers pour voir ce qu'il se passe.

### INFORMATION

Mme le Maire informe que les terrains de la (future) zone résidentielle du nouveau quartier de Survilliers ont été mis en vente et se vendent plutôt bien et qu'un objectif de 20 ventes a été fixé pour le 10 février.

**Mme Maryse Guilbert prend la parole :** « Notre priorité absolue c'est d'essayer de contacter les seniors fragiles de plus de 75 ans, c'est ce que nous avons fait dans un 1<sup>er</sup> temps ; nous avons appelé tous les seniors pour recenser ceux qui désiraient se faire vacciner. Il y en a qui désiraient le faire d'autres qui hésitaient et il y a ceux qui ne voulaient pas du tout.

Dans un 2<sup>e</sup> temps nous avons appelé le centre de vaccination de Gonesse, en tant que mairie nous avons eu de la chance car tous les rendez-vous demandés ont été acceptés sans problème.

Et dans un 3<sup>e</sup> temps, ce matin, nous avons (la municipalité) louer une voiture de 9 places pour amener les seniors se faire vacciner à Gonesse. Tout s'est très bien passé, très bon accueil, fluide pour les seniors qui ont tout de suite été pris en charge. Nous allons continuer tout au long de la semaine. Cet après-midi nous avons eu des échos à propos de demandes de vaccination pour des personnes qui a priori n'étaient pas pour et qu'aujourd'hui le sont. Du fait, nous allons de nouveau prendre des rendez-vous.

Nous avons reçu un courrier du conseil départemental aujourd'hui disant qu'ils pouvaient mettre à notre disposition des taxis gratuitement pour amener les seniors à Gonesse.

**Mme le Maire précise :** Petite précision pour le conseil, ce sont les personnes dites fragiles qui ont été vaccinées, il y a une liste d'une centaine de personnes fragiles en mairie qui sont contactées dans le cas du plan caniculaire auxquelles on demande l'accord avant d'être contactées. Il ne s'agit pas de tous les seniors de plus de 75 ans (en complément de ce que disait Mme Guilbert) mais uniquement des plus fragiles. La communauté d'agglomération participera également.

**Mme Maryse GUILBERT reprend :**

Pour compléter, nous avons envoyé un courrier à toutes les personnes de plus de 75 ans en leur donnant un numéro à contacter en leur demandant d'appeler la mairie s'ils ont besoin d'aide, nous sommes toujours à leur disposition.

**Mr Didier WROBLEWSKI prend la parole :**

Concernant l'environnement : bonne nouvelle ! Le Parc naturel régional Pays de France est paru dans le Journal Officiel le 19 janvier afin d'annoncer leur renouvellement pour 15 ans avec 15 nouvelles communes, ce qui représente au totale 70 communes. C'est une très bonne nouvelle.

Autre chose en ce qui concerne les barrières, nous allons mettre deux barrières en place dont une au stade (barrières métalliques) pour remplacer les deux plots en béton et un chemin de la chapelle, tout ça pour éviter que les gens du voyage viennent s'installer.

Concernant les cyprès du Liban qui se trouvent au cimetière suite à la réunion commission environnement, il est étudié de couper les 3 cèdres du Liban et d'en replanter aussitôt après.

Malheureusement ces cèdres posent un problème de pollution divers sur les tombes, c'est très pénible pour les familles propriétaires.

La dernière chose, samedi 27 mars nous allons organiser un ramassage de déchets divers dans tous Survilliers ça se fera je pense sur une grosse partie de la matinée, nous aurons donc besoin de bénévoles pour nous aider à mettre en place cette organisation.

**Mme Sandrine FILLASTRE prend la parole :** Un tout petit mot rapide sur la grève de l'éducation nationale qui a eu lieu aujourd'hui : sur nos quatre écoles, une seule a été impactée, l'école Romain Rolland (élémentaire) dont tous les enseignants étaient grévistes. Nous avons organisé un SMA avec le service périscolaire, tous les enfants ont été accueillis les autres écoles n'ont pas du tout été gréviste.

Après je voulais vous parler de la rentrée prochaine sur laquelle nous sommes déjà en train de travailler parce qu'un problème va se présenter : je vous avais déjà dit les fois précédentes que cette année à la rentrée scolaire nos deux maternelles auraient dû fermer par manque d'élèves, car on est largement en dessous du seuil minimal d'effectifs d'enfants. Sur les deux écoles maternelles, nous avons eu une autorisation exceptionnelle suite à la Covid-19.

Il se trouve que pour la rentrée prochaine, nous serons concernés car nos deux écoles maternelles n'ont pas suffisamment d'enfants pour qu'on ne ferme pas deux classes.



*Nous avons rencontré même BILLOUE qui est l'inspectrice de l'éducation nationale et, avec son accord, nous avons la possibilité en tant que mairie, de changer notre sectorisation géographique (ndlr : la carte scolaire), le but étant de ne fermer qu'une seule classe ; nous attendons le retour des parents puisqu'ils ont jusqu'au 31 janvier pour inscrire leurs enfants.*

*Le but est de déplacer des enfants d'une école sur l'autre afin de s'assurer qu'on ne ferme qu'une classe et pas deux. On avait pris quelques précautions en prévenant lors des inscriptions scolaires que leur école de rattachement ne sera pas forcément la même à la rentrée suite à la fermeture de classe éventuelle. C'est ce qui risque très fort de se passer. On va travailler dessus dès lors que l'on aura tous les retours.*

*Pour votre information, une ATSEM nous a donné sa démission ce qui revient à dire que l'on aura pas du tout de problème d'ATSEM à réaffecter à la rentrée. De plus, au niveau de l'école Jardin Fremin, deux professeurs sont en position de stage, ce qui fait que nous n'aurons pas non plus de problème à ce niveau.*

**Mme le Maire reprend en complément :** *Je précise que nous allons adresser un courrier à l'éducation nationale et au ministre ; ça sera certainement une action vaine mais ça vaut quand même le coup, parce que Survilliers, ce n'est pas si simple avec un nombre d'AVS élevé dans nos écoles et que ça mérite une attention particulière des enseignants.*

**M. Laurent CARLIER :** *Bonsoir à tous, pour le handicap : il a été décidé de reporter l'installation de la rampe d'accessibilité à la mairie qui doit se trouver derrière le bâtiment, pour la simple et bonne raison qu'au sol nous avons des pavés qui ne sont pas suffisamment solides pour maintenir cette rampe donc il a été préconisé de couler une dalle au niveau des marches, qui a été faite il y a une dizaine de jours par le service technique, ce qui va pouvoir maintenir avec une sécurité suffisante cette rampe d'accès. Les travaux sont reportés d'un mois voire un mois et demi.*

*Avec le service handicap, nous avons sollicité deux autres sociétés pour des devis pour les marquages au sol de la commune. Nous nous sommes rencontrés cet après-midi avec Éric VINCENT pour finaliser quelques points sur les places de Survilliers, remplacement de panneaux, où positionner exactement les places, que les places soient en bleues ou bien marquées par des traits blancs puisqu'il y a des normes à respecter.*

*On a fait le tour cet après-midi, on va se décider pour le choix d'une société. Il y a quelques points à revoir pour le marquage résine complet ou peinture et après ça je pense qu'on pourra entamer la peinture.*

**Mme GICQUEL prend la parole :** *Les seniors demandent à ce qu'il y ait plus d'information diffusées, flash info mensuel et se posent des questions telles que : à quel moment la maison médicale sera opérationnelle ? Quels types de médecin nous allons avoir ? Serait-il possible de faire une lettre d'information ?*

**Mme Le Maire répond :** *Sur les sujets de communication, effectivement il y a le magazine qui est toujours un peu lourd à mettre en place mais il est prévu de faire des lettres spécifiques sur des sujets spécifiques comme la gendarmerie par exemple. Cela va venir ponctuer un peu l'année et ça va se mettre en place petit à petit ; Mensuellement, je ne suis pas certaine que les services soient dimensionnés pour tenir le rythme aujourd'hui, mais je pense que c'est un bel objectif. Néanmoins il a été convenu de mettre en place un peu plus d'informations fréquentes via d'autres supports de communication. Il faudra tout de même attendre un peu, ça ne se fera pas demain mais petit à petit.*

**M. Daniel BENAGOU :** *La commission des travaux s'est-elle déjà réunie ? La commission développement économique ?*

**M. VARLET répond :** *Non, pas encore.*

**M. Daniel BENAGOU :** *Dernière question concernant le recrutement d'un ou d'une nouvelle DGS, avez-vous déjà trouvé ? Sachant que l'ancienne doit revenir sur un autre poste, a-t-on une idée du surcoût ?*

**Mme Le Maire répond :** *Pour répondre à la première question le recrutement est en cours, les candidatures devaient être envoyées jusqu'à fin janvier et les entretiens réalisés dans la première quinzaine de février, donc le ou la future DGS n'a pas encore été choisi.*

*Concernant le retour de l'ancienne DGS qui est censée reprendre ses fonctions de catégorie A au premier mars prochain sur un poste ouvert, aujourd'hui sur la commune en tant que poste ouvert en catégorie A, il n'y a que les Ressources Humaines, le poste qu'occupait Mme GILTAIRE.*

*Donc en termes de surcoût aujourd'hui, il y aura un équilibre vraisemblable. Il faudrait plutôt mettre dans la balance le surcoût de l'assistance RH qui est contractuel pour l'instant, et le futur DGS en l'occurrence qui serait recruter sur un salaire inférieur a priori à celui que touchait Mme MALLON. On aurait quelque chose plutôt à l'équilibre.*

**Mme Laetitia ALAPHILIPPE :** *J'ai des questions par rapport au handicap, nous avons eu une commission en décembre justement, nous avons échangé sur la plateforme de l'accès à la mairie et il y avait une question sur le poids que la plateforme serait en capacité d'accueillir. Avez-vous eu l'information ?*

- **M. Laurent CARLIER répond** : La rampe répond aux normes PMR puisque le poids Maxi est de 300kg et nous ne pouvons pas aller au-delà de ce poids, ce qui est déjà pas mal.

**Mme Laetitia ALAPHILIPPE reprend** : J'avais émis le souhait que plus de bancs soient installés sur la commune de Survilliers car j'ai rencontré une personne à mobilité réduite qui m'avait sollicité à ce sujet, je voulais savoir si cette demande avait pu être étudiée et si un calendrier prévisionnel était prévu ?

**Mr GUEDON prend la parole** : Je me permets de répondre : on avance ensemble sur ce sujet avec la voirie et tout ce qui est équipement de la ville de manière à synthétiser les besoins et d'un seul coup à pouvoir pallier à toutes les nécessités de la ville sur tout ce qu'il y a à changer et tout ce qui fait partie du mobilier urbain.

**M. Eric GUEDON et M. Didier WROBLEWSKI répondent** : « Oui oui absolument on en a mis un au budget 2021 (mobilier urbain), il faudra bien définir les emplacements.

**Mme Le maire prend la parole** : Il a été demandé dans le futur quartier résidentiel car ce n'était pas prévu qu'il y ait des bancs puisqu'encore une fois on souhaite qu'ils soient conformes. Nous souhaitons qu'il y ait des bancs également installés pour que de temps en temps les personnes âgées puissent aussi se reposer.

**M. Anthony ARCIERO** : On avait que quatre points à l'ordre du jour, est ce qu'on n'aurait pas pu mettre le DOB ? Vous nous dites qu'on va se réunir le 2 mars ça veut dire que l'on va se réunir pas moins de deux fois au mois de mars, pourquoi on ne l'a pas fait comme chaque année, en janvier ?

**Mme Le Maire répond** : Nous avons dû en l'absence de Mme MALLON, qui traitait ces questions-là, dû prendre certaines décisions et pour le coup très clairement nous n'aurions pas été près maintenant. Notez qu'entre le DOB et le vote du budget, il est censé avoir un délai assez minime qui sera bien évidemment respecté. Nous aurons le DOB le 2 mars et le vote du budget le 23 mars ; Vous avez les deux dates des prochains conseils ce qui nous permettra de mettre tout au clair et de vous présenter les orientations plurielles futures ; ça nous semble primordial d'avoir quelque chose de sérieux et de costaud à vous soumettre.

**M. Anthony ARCIERO** : Madame le maire, une plainte vient d'être déposée suite à une altercation sur la voie publique. Logorrhée d'insultes et menace de mort ont été proférées à l'égard d'un ancien conseiller municipal de notre équipe ; les faits sont graves et répréhensibles. Mais, ces faits constituent une récidive de la part de l'agresseur moins d'un an après une première main courante déposée en gendarmerie. Vendredi des témoins choqués étaient présents, comme vous avez pu le constater étant vous-même intervenue, madame le maire, sur la place du calvaire, alors que deux jeunes enfants étaient terrorisés devant tant de violence. Vous êtes le premier magistrat de cette commune depuis près d'un an, à ce titre vous êtes en charge du maintien de l'ordre publique. Je vous demande donc la plus grande fermeté contre ces actes de violence, sans aucun traitement de faveur. Je rappelle s'il en était besoin que les lois de la République sont les mêmes pour tous, y compris pour votre proche entourage. Je vous le demande solennellement, ces faits ne doivent plus se reproduire. Le cas échéant, ce n'est pas le conseil municipal que nous prendrions à témoin mais la population.

- **Mme le Maire répond** : En conseil municipal, vous prenez à témoin la population, j'espère que vous le savez. Je trouve cela présomptueux de votre part car je n'ai pas en face de moi, sauf erreur de ma part, un gendarme avec lequel je m'entretiens. Bien évidemment, s'agissant d'invectives hors contexte et relevant du domaine privé, je ne répondrai pas à ces questions.
- **M. ARCIERO** : Il s'agissait d'actes sur la voie publique, c'est pour cela que je me permettais d'en faire écho au conseil municipal de Survilliers.
- **Mme FILLASTRE** : C'est petit, très petit ça !
- **M. GUEDON** : On aurait dû aussi faire écho des arrachages d'affiches sur la voie publique alors dans ce cas ?
- **Mme le Maire** : Stop ! Ça n'en vaut pas la peine, il y a une digression et un mélange des genres. Je trouve ça indigne d'un homme qui porte l'écharpe de la république en face de moi ce soir et donc je ne développerai pas plus sur ce sujet.

**Mr Michel RAES prend la parole** : Félicitations au service technique qui a repeint et refait à neuf pendant le confinement la cuisine de la salle des fêtes. Deux petites informations : on a repoussé les inscriptions de la brocante qui traditionnellement démarre le 15 janvier, au 1<sup>er</sup> mars. Avec la commission fête et cérémonies et le comité des fêtes, nous avons défini plusieurs dates pour cette année mais je préfère ne pas vous en parler pour l'instant, on va attendre un peu de voir comment vont évoluer les choses. De plus, l'association LEGENDE a décidé que Zorro n'aura pas lieu en 2021 il sera reporté en 2022, ils ont

déjà défini les dates en espérant qu'ils pourront effectuer leurs prestations.

**M Ahmed LAFRIZI prend la parole :** le numérique : l'équipement de la salle de visioconférence est acté, le devis a été signé aujourd'hui et l'installation devrait se faire la semaine du 1<sup>er</sup> février. Cela n'a rien coûté à la commune c'est un nœud et un nœud complexe.

**M. VARLET François prend la parole :** Pour ce qu'il s'agit des travaux de la maison médicale, je peux vous dire que les travaux suivent le planning qui a été bien entendu prolongé de 3 mois à cause du 1<sup>er</sup> confinement mais les délais jusqu'à maintenant sont maintenus et normalement elle sera opérationnelle le 1<sup>er</sup> mai. Pour information concernant les pannes d'internet à Survilliers j'ai joint la société qui développait la fibre sur la commune et ça serait un acte de vandalisme commerciale, c'est à dire des opérateurs de certaines compagnies qui coupent les fibres des autres opérateurs pour rattacher les fibres de leurs clients. Le problème est que l'armoire reste accessible à tous les techniciens de tous les opérateurs.

**L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire clôture cette séance du 26 janvier 2021. La date du prochain conseil est fixée au 02 mars 2021, où le Rapport d'Orientation Budgétaire sera présenté au cours du Débat d'Orientation Budgétaire annuel.**



Pour Copie Conforme,

Le Maire,

**Adeline ROLDAO-MARTINS**

A. ROLDAO. MARTINS